AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-6-76214107

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

23 Juin 1976

Bulletin n° 68 - Juin 1976

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE : Un premier traitement doit être appliqué dans toutes les zones contaminées par cette cochenille. Il sera à renouveler dans 15 jours. Soigner l'application pour bien couvrir la charpente, le tronc et le collet. Utiliser soit le méthidathion (Ultracide) à 40 g./hl de matière active, les oléoparathions (25 g./hl m.a.) ou les parathions sous forme émulsion (30 g./hl m.a.).

PSYLLES DU POIRIER - PUCERONS : Nous avons observé des populations élevées, notamment de psylles qui excrètent un miellat abondant. Intervenir le cas échéant en se reportant au bulletin n° 66 du 26 Mai.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le vol se maintient et les conditions climatiques ont été dans l'ensemble favorables aux pontes et à leur évolution. Renouveler la protection déjà conseillée et l'étendre à tous les secteurs.

TAVELURES : Le potentiel d'ascospores étant encore élevé, des contaminations sont toujours possibles en cas de pluie, même de peu d'importance (orages). Profiter du traitement contre le carpocapse pour ajouter un fongicide anti-tavelure.

OIDIUM DU POMMIER : La protection contre l'oïdium doit être poursuivie et éliminer les pousses oïdiées.

V I G N E

VERS DE LA GRAPPE : Le premier vol est terminé depuis trois semaines et il est inutile d'intervenir actuellement.

ACARIENS : Surveiller l'évolution des populations d'araignées rouges et jaunes qui pourraient se multiplier dans les prochains jours. Intervenir éventuellement avec un acaricide spécifique actif sur oeufs, larves et adultes et sans effets secondaires marqués, tels que :

- cyhéxatin (Mitacid, Plictran, Plictran RP)
- dicofol (Kelthane, Sovifol, Carbax 50)
- bromopropylate (Néoron), etc...

CEREALES

PUCERONS : Dans certaines régions les populations de pucerons ont augmenté depuis le dernier bulletin mais, elles ne dépassent nulle part le seuil d'alerte de 50 % d'épis colonisés dans les parcelles suivies par notre réseau d'observateurs.

D'autre part les champs de blé atteignent déjà dans la plupart des cas le stade "grains pâteux" au-delà duquel les pucerons quittent la culture qui n'assure plus leur subsistance. Ajoutons aussi que le développement des coccinelles devient important. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir, seules les céréales tardives au stade floraison ou laiteux sont à surveiller.

UTILISATION DES CEREALES SUR PIED POUR LE BETAIL : Dans le cas où vous seriez dans l'obligation de couper des céréales sur pied pour l'alimentation du bétail, nous vous conseillons de lire la note d'informations ci-jointe rédigée par l'I.T.C.F. avec le concours de l'I.N.R.A.

P 506

.../...

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

TOURNESOL

PUCERONS : Les cultures de tournesol peuvent héberger des colonies de pucerons verts du prunier. Dans la mesure où les populations ne s'élèvent pas et compte-tenu de l'activité croissante des coccinelles et syrphes, ne pas traiter.

POMMES-de-TERRE

DORYPHORE : Nous rappelons notre dernier bulletin.

TABAC

MILDIOU : Bien qu'aucune attaque de mildiou n'ait été signalée en Bourgogne-Franche-Comté nous rappelons que toutes les couches doivent être détruites au plus tard dans la première semaine de Juillet.(arrêtés préfectoraux)

Au cas où les conditions climatiques deviendraient favorables à l'apparition des premières taches de mildiou, il conviendrait d'appliquer immédiatement un traitement au manèbe à l'aide d'une poudre mouillable à 80 % de matière active ou mieux par poudrages répétés de manèbe à 6 % de matière active.

Les Ingénieurs et Techniciens

chargés des avertissements agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

POSSIBILITES D'UTILISATION DES CEREALES SUR PIED POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX (1)

La sécheresse du printemps amène certains éleveurs à envisager l'utilisation en vert des céréales pour l'alimentation animale.

Voici indiquées ci-dessous, les précautions à prendre pour une telle utilisation, compte-tenu, notamment, des traitements pesticides effectués.

I - INFLUENCE DES TRAITEMENTS PESTICIDES :

Les données concernant les possibilités de faire consommer par des animaux des céréales traitées avec des pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) sont encore fragmentaires (2).

Des études se poursuivent actuellement en vue de préciser le risque encouru selon le type de produit et le délai entre le traitement et la récolte. Nous pouvons d'ores et déjà fournir les indications suivantes :

1°) Insecticides :

Compte-tenu de la présence éventuelle de résidus et de la forte toxicité de ces produits, les parcelles traitées depuis moins de trois semaines ne peuvent en aucun cas être utilisées en vert pour l'alimentation animale, que ce soit par pâturage direct ou ensilage.

2°) Herbicides :

Les parcelles traitées peuvent être pâturées ou ensilées après un délai de trois semaines intervenant entre l'application et la récolte.

3°) Fongicides :

Il n'existe pas, avec ces produits, de risques notables de toxicité sur les animaux. Les parcelles traitées :

a) peuvent être utilisées en vert, par pâture ou en distribution à l'auge

b) ne doivent pas être conservées par ensilage. L'obtention d'un pH suffisamment bas pourrait être compromis par l'action des fongicides sur les bactéries fermentaires.

.../...

---

(1) Note d'information rédigée par l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages (I.T.C.F.), avec le concours de l'I.N.R.A.

(2) Rappelons cependant que les grains provenant des parcelles traitées peuvent sans aucun danger être utilisés par les animaux pourvu que les applications aient été réalisées selon les techniques préconisées (produits, doses, époques d'emploi).

P 507

II - PATURAGE :

Les céréales sur pied peuvent être pâturées moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions :

1°) Respecter les règles d'interdiction concernant certains traitements pesticides déjà énoncées ci-dessus.

2°) Assurer une transition alimentaire suffisante entre l'utilisation de rations à base de cultures fourragères classiques et l'utilisation des céréales sur pied. Cette transition est d'autant plus impérative que le bétail a été sous-alimenté durant les semaines précédentes.

3°) Ne plus faire pâturer d'orge et d'escourgeon au stade végétatif actuel, compte-tenu des risques d'ulcères sur les glandes salivaires et plus généralement de lésions des muqueuses de l'appareil buccal, risques dus à la présence des barbes caractérisant ces céréales.

4°) Pratiquer un pâturage rationné ; des animaux lachés dans un champ de céréales risquent des accidents digestifs pouvant entraîner la mort. Ces accidents sont dûs à une consommation excessive d'épis.

5°) La complémentation azotée et minérale doit être la même que pour un maïs ensilage.

6°) La production de lait couverte par la ration de base sera faible (2 à 6 litres) : il faut complémenter en énergie.

III - ENSILAGE :

Les céréales sur pied peuvent être ensilées (céréales dites immatures) moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions :

1°) Comme dans le cas précédent : respecter les règles d'interdiction concernant certains traitements pesticides déjà énoncés ci-dessus.

2°) Récolter la céréale sur pied avec les mêmes précautions que pour du fourrage préfané :

- hâcher fin (emploi exclusif des maches équipées de tambours hacheurs),
- bien répartir et tasser soigneusement l'ensilage,
- terminer rapidement le silo (2 jours maximum),
- fermer hermétiquement à l'aide d'une bâche en plastique.

3°) Ne plus ensiler des céréales au-delà d'une teneur en matière sèche de 35-40 %, soit 3 à 4 semaines après épiaison environ (stade pâteux) car les risques de mauvaise conservation augmentent de façon considérable.

Il est alors préférable de récolter séparément grain et paille, à maturité, à l'époque habituelle de la moisson.

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.